RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES N° 220– ÉDITION DU 24 SEPTEMBRE 2024

SDIS de Meurthe-et-Moselle

Recueil des actes administratifs et informations officielles - N° 220-

- Édition du 24 septembre 2024 -

SOMMAIRE

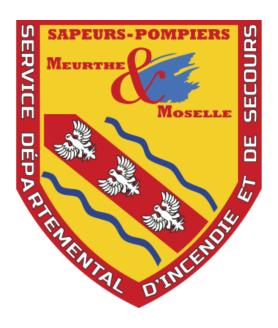
1 – Décisions du bureau du conseil d'administration

Bureau du conseil d'administration du 20 septembre 2024 :

- DÉLIBÉRATION N° D2024_100 : Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 21 juin 2024
- DÉLIBÉRATION N° D2024_101 : Autorisation d'ester en justice Recours devant le tribunal administratif de Nancy de la SA ALLIANZ IARD Référé-expertise (n° 2401978-9) (INT25)
- DÉLIBÉRATION N° D2024_102 : Autorisation d'ester en justice Affaire SDIS / M.G. Intervention suite à un incendie volontaire (IV 7)
- DÉLIBÉRATION N° D2024_103 : Protection fonctionnelle Communication sur les dossiers liés aux agressions de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
- DÉLIBÉRATION N° D2024_104 : Acquisition d'une parcelle de terrain supplémentaire à Nomeny pour la construction d'un centre d'incendie et de secours et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire et transitoire d'un terrain
- DÉLIBÉRATION N° D2024 105 : Convention de mécénat avec la société SAINT-GOBAIN PONT-A-MOUSSON
- DÉLIBÉRATION N° D2024_106 : Demande de bonus réservataire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle
- DÉLIBÉRATION N° D2024 107 : Information sur l'attribution de subventions au titre du Fonds vert
- DÉLIBÉRATION N° D2024 108 : Appel à projets « défense des forêts contre les incendies »
- DÉLIBÉRATION N° D2024_109 : Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N° D2024_110 : Autorisation de signature d'une convention au service déontologie du centre de gestion de Meurthe & Moselle pour les collectivités/établissements publics non affiliés
- DÉLIBÉRATION N° D2024_111 : Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires en qualité de sapeurspompiers contractuels
- DÉLIBÉRATION N° D2024_112 : Autorisation de signature d'un avenant n° 8 Marché n° 05M2020 Contrat de performance énergétique (CPE)
- DÉLIBÉRATION N° D2024_113 : Autorisation de signature du marché n° 08M2024 Fourniture et maintenance des systèmes d'impression
- DÉLIBÉRATION N° D2024_114 : Autorisation de signature du marché n° 17M2024 Prestation assurance flotte automobile

2 – Arrêté réglen	mentaire									
- Arrêté préfectoral	SDIS n°BDSPV2024-9	005 fixant l	la liste	départementale	des	membres	du	conseil	de	discipline
départemental des sa	apeurs-pompiers voioi	ntaires								

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 20 SEPTEMBRE 2024



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 20 SEPTEMBRE 2024

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 100</u>: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2024

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- adopte le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 21 juin 2024.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024_101</u>: AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY DE LA SA ALLIANZ IARD - REFERE-EXPERTISE (N° 2401978-9) (INT25)

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-30,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration à ester en justice et à défendre les intérêts du service départemental d'incendie et de secours devant le tribunal administratif de Nancy dans le cadre du recours n° 2401978-9 déposé par la société anonyme ALLIANZ IARD le 25 juin 2024,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater maître Annelise VAURS, du cabinet d'avocats Doxos, afin de représenter et conseiller l'établissement dans le cadre de ce recours,
 - autorise le président du conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 102</u>: AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE SDIS / M.G. - INTERVENTION SUITE A UN INCENDIE VOLONTAIRE (IV 7)

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-2, L.1424-30 et L. 1424-42,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article L. 742-11,

Vu le code de procédure pénale, et notamment son article 2-7,

Vu le code civil, et notamment ses articles 1242 et 2044 et suivants,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration à conclure une transaction et à signer tout document afférent avec monsieur M.G. et/ou son assureur en responsabilité civile dans l'affaire SDIS/M.G.,

- autorise le président du conseil d'administration à ester en justice dans l'affaire SDIS/M.G., dans le cas où aucun accord amiable ne pourrait être trouvé,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le cabinet d'avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement dans l'affaire SDIS/M.G.,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 103</u>: PROTECTION FONCTIONNELLE - COMMUNICATION SUR LES DOSSIERS LIES AUX AGRESSIONS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L134-1 à L134-12,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article L113-1,

Vu la délibération n° 2015-121 du conseil d'administration du 15 octobre 2015,

Vu la délibération n° D2023 090 du bureau du conseil d'administration du 20 octobre 2023,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des données relatives aux dossiers de protection fonctionnelle liés aux agressions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 104</u>: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUPPLEMENTAIRE A NOMENY POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE ET TRANSITOIRE D'UN TERRAIN

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D2024 004 du bureau du conseil d'administration du 26 janvier 2024,

Vu la convention de mise à disposition temporaire et transitoire d'un terrain dans le cadre de la construction d'un centre d'incendie et de secours à Nomeny du 1er mars 2024,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** l'acquisition auprès de la commune de Nomeny, gracieusement, d'une partie des parcelles de terrain cadastrées section X n° 509 et 511 ainsi que du chemin communal situé entre elles (pour une surface de 320 m²),
 - précise que la vente sera réalisée par acte notarié entre les parties,
- **précise** que les dépenses liées à l'acquisition sont prévues à l'autorisation de programme n° 2021001 dont la périodicité s'étend de 2021 à 2028,
 - autorise son président à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition,

- **approuve** la signature de l'avenant à la convention entre le SDIS 54 et la commune de Nomeny portant sur la mise à disposition temporaire et transitoire du terrain dans le cadre de la construction d'un centre d'incendie et de secours à Nomeny, et autorise son président à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION N° D2024_105 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE SAINT-GOBAIN PONT-A-MOUSSON

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1424-30,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 modifiée relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 238 bis,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- approuve les termes de la convention de mécénat à conclure avec la société SAINT-GOBAIN PONT-A-MOUSSON annexée à la présente délibération,
 - autorise le président du conseil d'administration à signer cette convention,
- accepte le don des matériels consenti par la société SAINT-GOBAIN PONT-A-MOUSSON dans le cadre de ce mécénat,
- prend acte que ces matériels seront inscrits à l'actif du SDIS pour leur valeur de 5 000 €, tel que figurant dans la convention de mécénat annexée à la présente délibération.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 106</u>: DEMANDE DE BONUS RESERVATAIRE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la transmission d'une demande de bonus réservataire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle,
- **prend acte** du conventionnement à venir dans le cadre d'un contrat territorial réservataire employeur (CTRE).

DÉLIBÉRATION N° D2024 107: INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT

Le bureau du conseil d'administration,

Vu les délibérations n° D2023_058, D2024_010 et D2024_040 du bureau du conseil d'administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle,

Vu l'arrêté de la préfecture de Meurthe-et-Moselle portant attribution d'une subvention au service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle destinée à l'acquisition de deux camionsciternes de grande capacité (CCGC),

Vu l'arrêté de la préfecture de Meurthe-et-Moselle portant attribution d'une subvention au service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle destinée à l'investissement de deux lances se fixant en toiture de camions-citernes feux de forêt,

Vu l'arrêté de la préfecture de Meurthe-et-Moselle n° DDT/ABER/2024/428 portant attribution d'une subvention au service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle destinée à l'acquisition d'un système complet innovant pour contribuer à la stratégie d'attaque des feux naissants, Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

prend acte des montants de subventions obtenues.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 108</u>: APPEL A PROJETS « DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES »

Le bureau du conseil d'administration,

Vu l'instruction technique DGPE/SDFCB/2024-356 du 28/06/2024 de l'appel à projet relatif à la mesure de défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le cadre de la planification écologique pour l'année 2024, Vu la délibération n° D2024_072 du bureau du conseil d'administration du 31 mai 2024, Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- autorise le président du conseil d'administration à déposer et signer la demande de subvention auprès des services de l'État au titre de l'appel à projets relatif à la mesure de défense des forêts contres les incendies (DFCI), et à signer toute convention ou acte qui découlerait d'une décision favorable d'attribution à l'égard du projet déposé par le SDIS,
- autorise le président du conseil d'administration à encaisser les recettes afférentes.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024_109</u>: SORTIES DE L'ACTIF

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen, Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- autorise la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,
- autorise la sortie de l'actif des matériels tels que figurant en annexe.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 110</u>: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AU SERVICE DEONTOLOGIE DU CENTRE DE GESTION DE MEURTHE & MOSELLE POUR LES COLLECTIVITES/ETABLISSEMENTS PUBLICS NON AFFILIES

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen, Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

adopte la convention telle que présentée en annexe,

autorise le président à signer la dite convention.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 111</u>: RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EN QUALITE DE SAPEURS-POMPIERS CONTRACTUELS

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.133-13,

Vu la loi n° 54-83 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2009-1208 du 9 octobre 2009,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- autorise le président du conseil d'administration du SDIS à procéder au recrutement de sapeurspompiers volontaires en qualité de sapeurs-pompiers contractuels dans les cas prévus par la réglementation applicable, et dans la limite du budget annuel alloué aux postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers en régime de garde,
- **autorise** le président du conseil d'administration du SDIS à signer le(s) contrat(s) de recrutement correspondant(s).

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 112</u>: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 8 - MARCHE N° 05M2020 - CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE)

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le marché n° 05M2020 du 1er septembre 2020, performance énergétique des installations de génie climatique (CPE),

Vu l'avenant n° 1 en date du 19 mars 2021,

Vu l'avenant n° 2 en date du 19 novembre 2021,

Vu l'avenant n° 3 en date du 8 avril 2022,

Vu l'avenant n° 4 en date du 27 janvier 2023,

Vu l'avenant n° 5 en date du 20 octobre 2023,

Vu l'avenant n° 6 en date du 16 février 2024,

Vu l'avenant n° 7 en date du 31 mai 2024,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- adopte l'avenant n° 8 au marché n° 05M2020 relatif à la performance énergétique des installations de génie climatique (CPE) tel que figurant en annexe,
 - **autorise** son président à signer ledit avenant.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024</u> 113 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE N° 08M2024 - FOURNITURE ET MAINTENANCE DES SYSTEMES D'IMPRESSION

Le bureau du conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 septembre 2024,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **attribue** le marché n° 08M2024 : Fourniture et la maintenance des systèmes d'impression et services associés à la société SOLUTIA XEROX,
 - **autorise** le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

<u>DÉLIBÉRATION N° D2024 114</u>: AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE N° 17M2024 - PRESTATION ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

Le bureau du conseil d'administration, Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 septembre 2024, Vu le rapport soumis à son examen, Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- attribue le marché n° 17M2024 Prestation d'assurance de flotte automobile à la société HATREL et LETELLIER / MMA,
- autorise le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

ARRETES REGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Service départemental d'Incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle

ARRETE PREFECTORAL SDIS nºBDSPV2024-905

Fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de la sécurité intérieure ;
- **VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 nommant Mme Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU le décret du Président de la République en date du 4 juillet 2024 nommant M. Christophe ANTONI, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle à compter du 1er septembre 2024;
- **VU** l'arrêté préfectoral 24.BCDET.26 du 29 juillet 2024 accordant délégation de signature à M. Christophe ANTONI, sous-préfet, directeur de cabinet ;
- VU l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-28 du 28 octobre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-22 du 29 septembre 2020;
- VU l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pris en application de l'article R723-77 du Code de la sécurité intérieure;
- VU l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-9 du 19 septembre 2022 fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-1 du 19 janvier 2022;
- VU l'arrêté SDIS n°GSAF 2023-12 du 15 mai 2023 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-12 du 19 septembre 2022;

CONSIDERANT que Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS entend saisir le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires afin d'émettre un avis sur les faits reprochés à un sapeur-pompier volontaire du grade de sergent-chef,

SUR proposition du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

-ARRETE-

<u>Article 1</u>: La liste des membres du conseil de discipline départemental des sapeurspompiers volontaires pouvant faire l'objet de la procédure de tirage au sort prévu par l'arrêté du 15 juillet 2022 susvisé est arrêtée comme suit :

1) Représentants de l'administration

Monsieur Anthony CAPS	Madame Annie SILVESTRI				
Madame Sylvie DUVAL	Madame Audrey BARDOT				
Monsieur Pascal SCHNEIDER	Monsieur Anthony PERRIN				
Monsieur Vincent HAMEN	Madame Catherine BOURSIER				
Monsieur Lionel ADAM	Monsieur Denis KIEFFER				
Madame Michèle PILOT	Monsieur Stéphane HABLOT				
Monsieur Séverin LAMOTTE	Madame Sylvie BALON				
Madame Jennifer BARREAU	Monsieur Emilien MARTIN-TRIFFANDIER				
Monsieur Bruno TROMBINI	Madame Marie-José AMAH				
Monsieur Serge DE CARLI	Madame Silvana SILVANI				
Madame Rosemary LUPO	Madame Caroline FIAT				
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN	Madame Monique POPLINEAU				
Monsieur Eric PENSALFINI	Madame Sylvaine SCAGLIA				
Madame Catherine KRIER	Madame Valérie PAYEUR				
Monsieur Michel MARCHAL	Monsieur Jean LOCTIN				
Madame Alexandra HUGO-CAMBOU	Monsieur Laurent GARCIA				
Monsieur Bertrand KLING	Madame Nathalie ENGEL				
Madame Murielle COLOMBO	Monsieur Eric DA CUNHA				
Monsieur Bernard BURTE	Madame Martine BOCOUM				
Monsieur Gérard DIDELOT	Monsieur Henri POIRSON				
Monsieur Luc BINSINGER	Monsieur Christian LOMBARD				
Monsieur Filipe PINHO	Monsieur Gérard WECKERING				
Madame Rose-Marie FALQUE	Monsieur Lionel RIVET				
Monsieur Bernard MULLER					

2) Représentants du personnel

Membres titulaires	Membres suppléants			
Officiers				
Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Gilles DENIS			
Capitaine Paulo DE SOUSA	Capitaine André GACHENOT			
Lieutenant Laurent ROUYER				
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Infirmière Lieutenante Delphine REMY WEBER			
Infirmière Lieutenante	Infirmière Sous-Lieutenante			
Lucille SAINT DIZIER	Aline CHERPITEL			
Lucille SAINT DIZIER	Aline CHERPITEL			

Sous-officiers	
Adjudante-Cheffe Sophie DE SOUSA	Adjudante-Cheffe Sophie KESSLER
Adjudante-Cheffe Florence ADLER	Sergente-Cheffe Céline JOLY
	Sergent-chef Florian ROBERT

<u>Article 2:</u> En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 3:</u> Mme le préfet, et M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours et de la Préfecture.

Fait à Nancy, le 12 sephaba 2024

Pour Mme le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Directeur de Cabinet Monsieur Christophe ANTONI

A-